



C. PCT 939

-04

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments au Ministre des affaires étrangères et a l'honneur d'inviter le Gouvernement de Son Excellence à se faire représenter en qualité d'observateur à la cinquième session du *Groupe de travail sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)*, qui se tiendra à Genève, au siège de l'OMPI, du 17 (à 10 heures) au 21 novembre 2003.

Les délibérations se dérouleront de manière informelle et il est envisagé de consacrer les cinq jours de la session aux discussions. Il ne sera pas établi d'ordre du jour ni de rapport officiel, mais il est envisagé de publier, comme à l'issue des précédentes sessions du groupe de travail, un résumé établi par le président. Les questions suivantes seront abordées lors de cette session :

1. rationaliser et simplifier davantage les procédures du PCT ;
2. rectification d'erreurs évidentes ;
3. système de dépôt électronique des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés ;
4. procédures de vérification quant à la forme dans le cadre du PCT ;
5. questions relatives aux droits d'auteur sur la littérature non-brevet mise à disposition par les offices de propriété intellectuelle ;
6. demandes divisionnaires selon le PCT ;
7. restauration du droit de priorité ;

/...

8. exigences relatives aux parties manquantes ;
9. évolutions futures concernant la recherche internationale et l'examen préliminaire international : utiliser davantage les rapports internationaux.

Les documents de travail seront distribués en français et en anglais. L'interprétation simultanée sera assurée en français, en anglais et en espagnol.

Les documents de travail seront communiqués sur demande. Ils sont également disponibles sur le site Web de l'OMPI (voir <http://www.wipo.int/pct/fr/meetings>).

Un forum électronique a été créé afin de faciliter les travaux du groupe de travail et des autres organes s'occupant de la réforme du PCT. Ce forum, qui est accessible par l'intermédiaire de la page Web consacrée à la session, permet de publier et de parcourir les commentaires envoyés par courrier électronique sur les questions relatives à la réforme du PCT. Les personnes qui souhaitent être tenues informées de la publication de nouveaux documents sur la page Web et de nouveaux commentaires sur le forum électronique peuvent également s'abonner à une liste de diffusion électronique.

Le Bureau international saurait gré au Gouvernement de Son Excellence de bien vouloir lui communiquer, pour le 24 octobre 2003 au plus tard, les nom, qualité et adresse de courrier électronique des représentants qui assisteront à la session.

Le 3 octobre 2003